



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**

L'an deux mil vingt-deux, le 12 du mois d'octobre à quatorze heures trente,
Le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale de BARBÂTRE, dûment
convoqué, conformément à l'article L2121-17 du Code des collectivités territoriales, s'est réuni en
session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Louis GIBIER.

Nombre de conseillers en exercice : 17

Nombre de conseillers présents : 9

Date de la convocation : le 28 septembre 2022

Présents : M. Louis GIBIER, Président, M. Jean-Maurice FOUASSON, Mme Marie-Henriette ELIE,
Mme Colette GROIZARD, Mme Christiane COGNÉE, M. Guy ATLE, Mme Danielle COMBE, Mme
Christiane FOURAGE, Mme Lucienne CHARON

Absents excusés : Mme Sylvie GUEGUEN (donne pouvoir à M. Louis GIBIER), M. Fabrice
ROUSSEAU (donne pouvoir à M. Jean-Maurice FOUASSON), Mme Martine POMARE (donne
pouvoir à Mme Marie-Henriette ELIE)

Absents : Mme Catherine COESLIER, Mme Mireille DENIS, M. Patrice RAIMOND, Mme Juliette
SEGUIN, Mme Myriam PRAUD

Désigné secrétaire de séance : Mme Lucienne CHARON

DEL2022-022 – Approbation de la décision modificative n°2 du budget annexe la Rocterie

Afin de permettre le financement des admissions en non-valeur de la section de
fonctionnement, le Conseil d'Administration du CCAS est invité à se prononcer sur les
modifications du budget annexe de la résidence autonomie La Rocterie de la manière
suivante :

En dépenses de fonctionnement :

Article 6541 – Créances admises en non-valeur+ 760 €

En dépenses de fonctionnement :

Article 61521 – Entretien et réparations bâtiments publics- 760€

Sur l'avis favorable de la Commission Finances du 20 septembre 2022,

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la décision modificative n°2 du budget annexe la Rocterie telle que présentée ci-dessus.

DELIBERATION

PUBLIEE

Le *20 octobre 2022*

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme,

En mairie, le *20 octobre 2022*

Le Président,
Louis GIBIER



La secrétaire de séance
Lucienne Charon

Charon

